

La tante d'Éloïse Dupuis porte plainte à la police pour avoir des réponses sur le décès de sa nièce



NICOLAS LACHANCE

Mercredi, 19 octobre 2016 13:42

MISE à JOUR Mercredi, 19 octobre 2016 13:42

Parlant d'un «crime d'honneur», la tante d'Éloïse Dupuis, la jeune maman témoin de Jéhovah qui est morte après avoir refusé une transfusion de sang, a porté plainte mercredi auprès de la police de Lévis, dans l'espoir qu'une enquête criminelle soit ouverte.

Manon Boyer croit qu'Éloïse Dupuis, 26 ans, n'a pas eu la chance d'exprimer son réel désir de rester en vie en acceptant une transfusion.

«C'est à peu près impossible qu'elle ait refusé de façon éclairée. En quatre jours, elle a subi deux interventions chirurgicales importantes, un choc important aussi. On lui enlève son utérus et on lui apprend qu'elle n'aura plus d'enfant. C'est un autre choc. Elle avait de fortes médications. Alors, elle ne pouvait pas donner un consentement éclairé», prétend Mme Boyer, ajoutant «qu'il y avait la police du sang de Jéhovah qui était présente (...) C'est un crime d'honneur, on peut dire».

La femme croit aussi qu'elle voulait rester en vie pour son enfant, né quelques jours à peine avant son décès.

«Éloïse n'a pas fait un enfant pour qu'il soit orphelin, j'en suis convaincue. Éloïse a peut-être été une victime de ce système. Selon moi, elle n'a pas pu faire un consentement éclairé. Elle n'était pas en mesure de faire la part des choses.»

Trois heures avec les policiers

La dame est venue de Montréal accompagnée de son fils afin de rencontrer des enquêteurs du Service de police de la Ville de Lévis. Elle a passé plus de trois heures en leur compagnie.

«Ce sont les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne qui m'ont rencontrée et qui ont pris ma déposition. Ils vont assister le coroner durant son enquête. J'ai espoir que la vérité sera connue du grand public», a expliqué Mme Boyer devant le poste de police.

«Est-ce qu'elle a pu refuser? Est-ce qu'elle a pu donner son consentement à ne pas avoir de transfusion? On aimerait ça qu'il y ait une enquête», dit-elle.

Mme Boyer souligne que les proches ont empêché les non-témoins de Jéhovah d'approcher Éloïse avant son décès.

«Les six jours qu'elle a été là, on n'a pas eu accès à elle», soutient Mme Boyer, qui espère maintenant qu'«Éloïse soit la dernière à mourir pour un non-sens».

Elle voulait vivre, selon sa tante

Mme Boyer prétend aussi qu'Éloïse aurait répété à de nombreuses reprises son désir de vivre, et ce, jusqu'à la fin.

«Même si elle était plongée dans un coma artificiel. Elle se réveillait quand même en disant "j'étouffe, je manque d'air, je ne veux pas mourir, je veux vivre". C'est son mari qui l'a dit», mentionne la dame.

CE QUE L'ON SAIT DES ÉVÉNEMENTS

- Éloïse Dupuis, 26 ans, était une témoin de Jéhovah mariée depuis deux ans, et vivant en Beauce.
- Le 6 octobre dernier, elle devait accoucher de son fils dans une maison de naissance, mais l'intervention s'est mal déroulée et elle a été transférée à l'Hôtel-Dieu de Lévis.
- Les médecins ont dû procéder à l'ablation de son utérus. Elle aurait perdu 80 % de son sang.
- Pour être sauvée, elle devait recevoir une transfusion sanguine, ce qu'elle aurait refusé.
- Six jours plus tard, elle est décédée.
- Les transfusions sanguines sont interdites chez les témoins de Jéhovah.
- Le petit garçon, Liam, est en pleine santé.